



34^{ème} BROCANTE VIDE GRENIERS

Dimanche 18 octobre 2026

HALLE OCCITANE et ses abords non couverts - Avenue Léon Brun (Route de Lafrançaise) à Castelsarrasin

BULLETIN D'INSCRIPTION

Mme/ M.....

Adresse

.....

Tél..... Email

Vous êtes un particulier	N° et nature de la pièce d'identité :
	(obligatoire pour les particuliers, conformément au décret N°96.1097 du 16.12.97)
Vous êtes un professionnel	N° R.C. Délivré par :

Le montant total de la réservation est à joindre à ce bulletin (sans chèque joint, l'inscription ne sera pas valable)

Le chèque doit être libellé à l'ordre de : **Lions Club CASTELSARRASIN**

Et adressé à : **Mr Jean-Michel SAQUE**, 76 chemin de Perle 82000 MONTAUBAN

Téléphone : 06 61 56 27 41 - mail : lionsclubcastelsarrasin@live.fr

Sont interdits tous commerces alimentaires (boissons, confiserie, charcuterie, ...etc...) et de produits manufacturés. La confection (textiles, vêtements...) est acceptée si elle n'est pas majoritaire sur le stand.

Prix des emplacements de 10m² (4 mètres de façade sur 2.5 mètres de profondeur) situés à :

- Intérieur couvert : 20€

- Extérieur semi-couvert : 15€

- Extérieur : 10€

Cette manifestation est à but caritatif, tous les bénéfices seront reversés à une association

Je retiens stands à € le stand : Montant total à payer (chèque ou espèces) : €

Ayant pris connaissance des dispositions du règlement de cette manifestation, je l'accepte sans réserve.

Je déclare être (rayer la mention inutile et compléter si nécessaire) :

- professionnel patenté

- particulier

- autre (à préciser)

Fait à le

Signature :

Attention : Pas de mise à disposition de tables ni de chaises – Une vente de petite restauration sucré/salé est prévue

Les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée (**date limite le : 15 octobre 2026**)

Installation à compter de 6h30 et aucun départ avant 17h00 - Stationnement et circulation des véhicules interdits dans l'enceinte de la brocante.

Le signataire du présent bulletin s'engage :

A participer à la manifestation du **18 octobre 2026**

A **prévenir** avant la manifestation en cas d'empêchement (*Les désistements tardifs ne pourront être remboursés*)

A assurer sa responsabilité civile, A se conformer aux règlements locaux

A laisser son emplacement en état de propreté et à stocker ses détritux dans les poubelles mises à sa disposition

Le stand est sous la responsabilité de l'exposant

Les emplacements sont attribués lors de la réception du paiement et de l'inscription.

**ATTENTION : NE SERONT PRIS EN COMPTE QUE LES BULLETINS QUI AURONT ETE ENTIEREMENT COMPLETES.
LES RENSEIGNEMENTS PORTES SUR CETTE FEUILLE ENGAGENT LA RESPONSABILITE DU DECLARANT.**

Plan de positionnement des stands

